

chinois¹⁾, que vous donniez la paix à votre peuple et la sécurité à votre royaume et que cette félicité s'étende jusqu'à vos descendants. Allez et respectez cela²⁾. Vous commencerez par recevoir ce brevet officiel et vous respecterez l'investiture que je vous fais la faveur de vous donner. Comment pourriez-vous n'être pas attentif?»

(Chapitre 999, p. 14 v°).

La sixième année *k'ai-yuen* (718), le onzième mois, le jour *ting-wei*, *A-che tegin Pou-lo*³⁾ adressa une plainte à l'empereur en ces termes: «Mon frère aîné⁴⁾, le jabgou du *T'ou-ho-lo* (Tokharestan), a sous ses ordres un ensemble de deux cent douze rois de divers royaumes, gouverneurs et préfets. Le roi du royaume de *Sie-yu* (Zâboulisân) commande à deux cent mille soldats et cavaliers; le roi du royaume de *Ki-pin* (Kapiça) commande à deux cent mille soldats et cavaliers; le roi du royaume de *Kou-t'ou* (Khottal), le roi du royaume de *Che-han-na* (Kourân)⁵⁾, le roi du royaume de *Kie-sou* (Schoûmân)⁶⁾, le roi du royaume de *Che-ni* (Chighnân), le roi du royaume de *I-ta* (Hephthalites)⁷⁾, le roi du royaume de *Hou-mi* (Wak-

1) 長奉正朔. Littéralement «recevoir longuement le premier jour de la première lune», c'est-à-dire accepter l'année telle qu'elle est déterminée par le calendrier chinois. On sait que la Chine a toujours considéré comme une marque de sa suzeraineté l'imposition de son calendrier.

2) La formule 往欽哉 est tirée du chapitre *Yao tien* du *Chou king* (cf. Legge, C. C., vol. III, p. 29).

3) Le texte donne les mots 阿史特勒僕羅. Mais il est évident que le caractère 特 doit être lu 特. Plus bas, en effet, *Pou-lo*, parlant de la dignité qu'il a dans son pays, dit: 况僕羅身特勒, ce qui prouve que 特勒 est un nom de fonction et ne peut être considéré que comme une transcription inexacte du titre de *tegin* que les Chinois écrivent 特勒 ou mieux 特勤. Quant aux mots *A-che*, ils doivent être une abréviation du nom *A-che-na* 阿史那 qui est celui de la famille princière turque à laquelle appartenaient les jabgous du Tokharestan (cf. p. 157, n. 2).

4) Au lieu de 克, lisez 兄. Plus bas en effet, on lit: 僕羅兄般都泥利 «*P'an-tou-ni-li*, mon frère aîné, à moi *Pou-lo*». Ce *P'an-tou-ni-li*, jabgou du Tokharestan, est mentionné sous le nom de *Na-tou-ni-li* dans le *T'ang chou*, (chap. CCXXI, b, p. 4 v°; cf. p. 157 du présent travail): 神龍元年王那都泥利遣弟僕羅入朝留宿衛 «la première année *chen-long* (705), le roi *Na-tou-ni-li* envoya son frère cadet *Pou-lo* qui vint rendre hommage à la cour; on le retint dans les gardes du corps».

5) Nous identifions le *Che-han-na* 石汗那 avec le district de Kourân sur la haute Kokcha, parce que les Chinois placent dans ce pays l'arrondissement de *Kiu-lan* = Kourân (cf. p. 71, lignes 7—10 de la note).

6) Le royaume de *Kie-sou* 解蘇 avait pour capitale la ville de *Chou-man*, qui est le Schoûmân des Arabes (cf. p. 70, ligne 15 de la note).

7) Le tarkhan Nèzak qui fut mis à mort en 91 H. (709/10) par Qotaïba b. Mouslim était un prince hephthalite résidant à Bâdheghis (cf. Marquart, *Êrânšahr*, p. 67 et p. 150).